

RANDONNER AU CŒUR DE LA BRIE

La Bastide Briarde



Découvrez les aspects du patrimoine historique briard



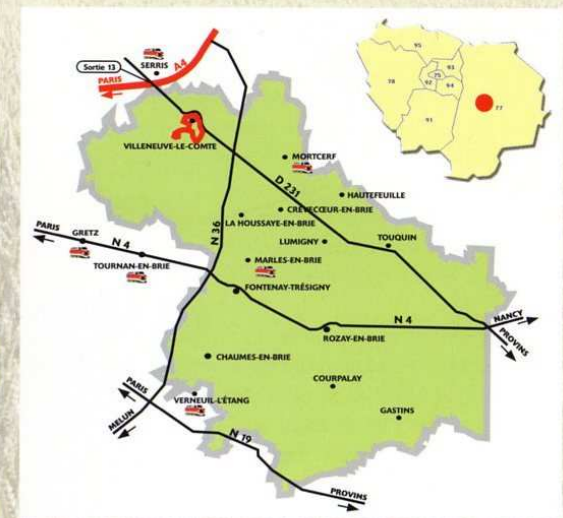
Villeneuve le Comte, Bastide Briarde

La "Ville neuve" a été construite sur un plan octogonal, divisé par des rues rectilignes au bord desquelles s'alignaient les jardins et maisons des "Bourgeois".

Au centre, la vaste place, dominée par l'église, était prévue pour accueillir marchés et foires qui fleurissaient grâce aux franchises commerciales accordées par la Charte de 1203 et à la situation géographique, à mi-chemin des grandes foires de Champagne, de Lagny et de Provins.

L'église Notre Dame de la Nativité construite entre 1203 et 1214 fut restaurée sous la direction de Viollet le Duc au cours du Second Empire. De style gothique primitif, l'église renferme une statue en pierre appelée « Vierge de lait », censée protéger les nourrices des maladies du sein et leur fournir un lait abondant. On y trouve aussi cinq dalles funéraires des XII^{ème}, XIV^{ème} et XV^{ème} siècles.

La Charte visait au défrichement, à la mise en valeur et au repeuplement des terres du Seigneur en accordant aux "Bourgeois" des avantages importants. Bien que fortifications et château aient disparu, ne laissant que les douves et les voies dont certaines gardent des noms évocateurs : rue Basse des Fossés, rue des Remparts, Villeneuve le Comte a le privilège depuis le Moyen-Âge, d'avoir conservé intact, son aménagement qui en fait la seule Bastide au nord de la Loire, en opposition avec l'organisation traditionnelle des villages de la Brie.



Commodités

- Tous commerces ; restaurants ; chambres d'hôtes ; gîte rural. Poste.
- Gare RER de Serris (ligne A) et service d'autocar PEPS en semaine et le samedi.
 - Gare RER de Tournan en Brie (ligne E), desserte par autocar PEPS.

Charte du randonneur

- Ne pas s'écarter des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire sur le descriptif papier.
 - Respecter la nature et la propriété privée.
 - Ne pas abandonner ses déchets.
 - Éviter de fréquenter les circuits en périodes de chasse (se renseigner auprès des maires ou à la Fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables ou de bottes notamment pour les circuits passant en forêt.
 - Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage.
 - Tenir les chiens en laisse.
- Si vous trouvez un obstacle sur votre chemin, merci de l'enlever si vous le pouvez ou de nous le signaler.

Fiche réalisée avec le concours de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, du Syndicat d'Initiative Centre-Brie, de l'Association pour le Développement de la Brie Centrale et de la Commune de Villeneuve le Comte.
Ces fiches «descriptif du circuit» sont disponibles au Syndicat d'Initiative à Rozay en Brie et dans les mairies.

Conception/Réalisation : Jean IEHL, cartographie : Paul BILLON, photos : Michel BREDOUX

Juin 2007



Départ : Parking de l'école, rue Jules Ferry.

① Du parking, prendre la rue Jules Ferry à gauche en direction du stade, puis l'Allée de la Pointe. Au niveau du centre équestre, reprendre à gauche dans le bois de la Pointe. ② Suivre le parcours de santé où vous découvrirez le lavoir.

Variante : En quittant le parcours, possibilité, en passant le petit pont à gauche, de découvrir à droite la chapelle et à gauche l'ancien garde-manger sur lequel a poussé un arbre magnifique.

Reprendre la direction du village en empruntant l'allée piétonnière de la Pointe. ③ Suivre la haie de lauriers vers la droite pour contourner le stade. À la route, prendre à gauche, puis, après 70 m, traverser au passage protégé et prendre le chemin en face. Au bout de ce chemin, prendre à droite la rue qui va vers le bois. La rue devient un chemin qui se rétrécit.

④ Après la traversée du ru de la Bonde prendre à gauche au niveau de la borne.

Traverser l'ancienne route, prendre en face toujours le long du ru (*il est possible de faire un petit détour à droite vers l'étang de pêche*). Poursuivre en longeant le ru.

De ce chemin, belles vues, sur le village. On remarquera en particulier l'inclinaison du clocher vers le sud.

À la route (*zone dangereuse*), traverser au passage protégé puis prendre le chemin en face.

Suivre le chemin qui longe le ru jusqu'à la passerelle qu'il faut traverser.

⑤ Continuer le chemin jusqu'à la route. Prendre à droite puis à gauche. À la route (*traversée dangereuse, sortie de virage*), emprunter le passage protégé et prendre le chemin en face. À la fourche, prendre à gauche. À la route, emprunter le trottoir vers la gauche et traverser au feu tricolore.

Continuer vers le centre ville par la rue de Paris.

⑥ Face à l'église, continuer à droite en passant devant la mairie jusqu'au carrefour qui rejoint la rue Jules Ferry à droite.

